

Adresse de la société populaire de Paillet à la Convention nationale,
lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Paillet à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 15-16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21123_t1_0015_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ensuite la palme civique, prix de sa reconnaissance.

Le 24 vendémiaire, 3^e année Républicaine.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire.

DEMOZY, GOLGOIR, DESOYE,
DESMORRISSON, LAINÉ, DESLANDES
et cinq autres signatures illisibles.

b

[*La société populaire républicaine de Nonancourt à la Convention nationale, s. d.*] (25)

Liberté, Égalité, Fraternité, Unité,
Indivisibilité de la République ou la mort.

Citoyens Représentants

Quelle joie dans notre commune, chaque jour nous annonce les triomphes de nos armées et les bienfaits de la Convention Nationale, chaque jour nous voyons se dissiper ce nuage de terreur, d'où partaient les traits qui frappaient également les innocents et les coupables, les bons citoyens peuvent donc enfin exprimer librement les vœux qu'ils forment pour la prospérité nationale, ils pourront donc bientôt imprimer leur reconnaissance envers ceux qui auront bien mérité de la patrie et dénoncer à l'opinion publique ceux qui la déchirent par des dilapidations ou par l'exagération d'un patriotisme outré qui sert de prétexte à leur atrocité. Ne souffrés pas citoyens représentants, que de vils intriguants osent vous dicter des lois, combien nous applaudissons à cette phrase prononcée à la tribune au nom du comité de Salut public, il est tems que la Convention Nationale saisisse de son bras terrible toutes les factions et les frappe l'une contre l'autre pour les réduire en poudre et quelle annonce qu'elle seule veut rester dépositaire du droit du peuple; Oui, c'est en vos mains que nous les déposons, c'est en ses mains pures qu'il sera terrible à ceux qui n'ont rien de sacré, qui toujours avides de dominer ou agents de nos ennemis, deviennent les ennemis du peuple en voulant l'opprimer.

Poursuivés citoyens représentants, soutenus d'une main ferme le gouvernement révolutionnaire, le terrorisme est détruit, que la justice et la vertu continuent d'être à l'ordre du jour, c'est avec l'obéissance aux lois, avec l'union qui font la force nationale que nous vaincrons de tous les obstacles; et que triomphants nous donnerons la loi à l'Europe étonnée et que lorsque de tous nos coeurs nous crions Vive la république, elle sera forcée de nous admirer.

HOTTENIER, *président*,
MOSSANT, *secrétaire*.

c

La société populaire de Tonneins-la-Montagne, département de Lot-et-Garonne, après avoir adressé à la Convention nationale, l'hommage de son dévouement sans bornes, désavoue et réfute une lettre calomnieuse qu'un meneur qui naguère dirigeoit à son gré cette société, a écrite aux Jacobins de Paris; elle l'invite à se défier de ces hommes qui ne cessent de crier que les *aristocrates et les modérés lèvent la tête, que les sans-culottes sont vexés et calomniés partout*. Ces cris dont on importune sans cesse vos oreilles, dit-elle, ne sont pas les cris salutaires des oyes du Capitole; ce sont les rugissemens des tyrans qui veulent achever de dévorer leur proie, et qui craignent qu'elle n'échappe à leur griffe ensanglantée. Elle termine en assurant la Convention de ne reconnoître jamais que la représentation pour l'unique point de réunion, et de mourir en la défendant (26).

d

[*La société populaire de Paillet à la Convention nationale, le 30 fructidor an II*] (27)

Représentants d'une nation libre.

Nous frémissons encore d'horreur quand nous nous rappelons tous les dangers qu'à couru tant de fois la représentation nationale, et nous ne sommes pas moins affectés du même sentiment lorsque nous apprenons qu'elle est attaquée séparément par la main assassine des ennemis de la liberté.

Nul doute que le coup qui vient encore de l'atteindre dans la personne de Tallien, ne parte des débris du trône du tiran que ce digne représentant a osé affronter des premiers. C'est à vous Législateurs, d'user de la force et des pouvoirs que la nation vous a confié pour sonder l'étendue de cet exécration attentat, en sorte que la nation soit purgée à jamais s'il est possible, des monstres qui la déchirent. Recevez Représentants du peuple, le témoignage de notre sensibilité sur vos dangers et notre félicitation sur votre énergie à braver par des principes immuables tous les orages que l'aristocratie et l'intrigue déchainent chaque jour contre le vaisseau de la République. Non, il ne périra pas tant que le pilote qui le dirige restera sur son bord. Continuez donc citoyens représentants votre honorable carrière. Sur elle seule nous fixons le bonheur public, et nous vous assurons que constamment attachés à la Convention nous ne nous séparons jamais d'elle.

(26) *Bull.*, 8 brum. (suppl.). *M. U.*, XLV, 170.

(27) C 325, pl. 1403, p. 12.

(25) C 325, pl. 1403, p. 5.

Les membres composant la société populaire de Paillet.

LAFON, *président*,
MAURIAC, SALAZARD, *secrétaires*.

e

Les citoyens composant la société populaire d'Ozon, département de l'Ardèche, écrivent à la Convention qu'il n'est aucune machination infernale que les suppôts de l'infâme Robespierre ne mettent en usage pour ramener le système oppressif et tyrannique qu'elle a fait si glorieusement disparaître du sol de la liberté; que ces hommes sanguinaires recommencent leurs déclamations calomnieuses, crient à l'oppression, en disant que les patriotes sont persécutés, et enragent de voir qu'on leur a ôté les moyens de nuire aux véritables patriotes. Elle l'invite à humilier ces restes infâmes de tyrannie et de férocité, à les faire rentrer dans la poussière et à continuer ses glorieux travaux (28).

f

[*La société populaire et régénérée de Bonnet-Rouge, à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III*] (29)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentants.

A la nouvelle de l'assassinat du vertueux Tallien, l'un de vos collègues, nous avons été saisis d'horreur.

Perissent les monstres qui attentent à la représentation nationale, seul point de ralliement des patriotes.

Perisse la faction sanguinaire du plus insigne scelerat (Robespierre).

Perissent enfin les conspirateurs et les dilapidateurs de la fortune publique.

Vive la République une et indivisible, vivent la Convention nationale et les bons citoyens.

Maintenés, pères de la patrie, le gouvernement révolutionnaire mais que son action ne comprime que les malveillans et qu'elle soit la terreur des traîtres.

Fondateurs de la liberté, vous êtes convaincus que les sociétés populaires en sont le boulevard, aussi vous en avez consacré l'institution; quant à la composition elle est dans bien des endroits le fruit de la cabale et de l'intrigue.

Le peuple vous a investis de la puissance en vous déléguant ses pouvoirs, et connaissant vos droits, vous ne souffrirez pas de rivalité.

Le 30 vendémiaire sera une époque glorieuse pour les soldats de la Liberté; nous attendons avec impatience ce jour chéri pour célébrer leurs triomphes et proclamer vos vertus qui en ont assuré le succès.

Nous attendons aussi votre collègue Boisset en mission dans ce département, l'intégrité et les lumières que lui donne la renommée, nous font espérer qu'il réparera bien des maux faits à l'humanité souffrante.

Restés à votre poste, dignes sénateurs, vous y êtes appelés pour le bonheur du peuple, et vous ne tromperés pas son attente.

Reçus de nouveau notre entière reconnaissance en témoignage de vos glorieux travaux et croyés qu'elle sera le mobile de notre fidélité et de la surveillance que nous mettons en pratique pour la conservation de vos jours.

Salut et fraternité, vivent la République et ses fondateurs.

Le comité de correspondance.

DUMASSIN, MOUNIER, BAUDOT, PEPERAT.

Approuvé par les membres de la société populaire de Bonnet-Rouge à sa séance du 14 vendémiaire l'an 3^{ème} de la République une et indivisible.

DUTET, *président*, DAMET,
MOUNIER aîné, *secrétaires*.

g

[*Les sans-culottes de la société populaire et républicaine de la commune de Méréville, à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III*] (30)

Liberté, Égalité, Fraternité, Unité,
indivisibilité de la République ou la mort.

Et nous aussi, Citoyens Représentants, avons senti la conséquence des crises et des secousses opérées par les ennemis du peuple pour désorganiser et même renverser la forme d'un gouvernement qui lui est d'autant plus cher, qu'il lui garantit sa liberté; et nous aussi, avons admiré la conduite que vous avez tenue. Représentants d'un peuple libre vous vous êtes montrés dignes du poste qui vous est confié, et jusqu'ici la malveillance et l'intrigue n'ont pu prévalloir contre les dépositaires augustes de la confiance de ce même peuple, confiance par laquelle vous devenez chargés d'opérer son bonheur. Ce qu'il en a pu goûter jusqu'ici est votre ouvrage; votre énergie, la grandeur et l'efficacité des mesures que vous avez mises en usage dans les circonstances difficiles où vous vous êtes trouvés, ont été le rempart politique et moral de notre liberté, et le caractère soutenu que vous avez déployé nous est un sur garant que l'avenir ne démentira point le passé et que vous achèverez ce bonheur commencé.

(28) *Bull.*, 8 brum. (suppl.). C. Eg., n° 804; M. U., XLV, 170.

(29) C 325, pl. 1403, p. 15.

(30) C 325, pl. 1403, p. 16.